

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 janvier 2022

RELATIVE AUX LOIS DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (N°4495) - (N° 4924)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 38

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 94, substituer à la référence :

« 5° »

la référence :

« 2° »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination